

« Une charte de bonnes pratiques administratives »

Depuis mars dernier, **Marina Ceysac** est à la tête du Haut Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation qui fêtera ses dix ans en 2023. Rencontre.

Déjà six mois que le nouveau Haut Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation a pris ses fonctions.

Alors que son prédécesseur, Anne Eastwood, est dorénavant ambassadeur de Monaco à Rome, Marina Ceysac a repris la cadence d'une centaine de saisines chaque année. Elle est diplômée de Sciences Po Paris et d'un DESS en matières européennes internationales. Elle occupait auparavant le poste d'inspecteur général de l'Administration où elle traitait notamment les requêtes concernant le harcèlement au sein de l'Administration en lien direct avec le ministre d'État.

Alors que le Haut Commissariat fêtera ses dix ans l'année prochaine, Marina Ceysac espère que l'institution soit toujours plus connue, reconnue et sollicitée pour participer à la vie publique de l'État.



Marina Ceysac, haut commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation.

(Photo Joëlle Deviras)

Le Haut commissariat peine-t-il à faire entendre sa voix ?

Sur le fond et le plan des principes, il n'y a pas vraiment de difficultés. Quand j'entends parler certains de mes pairs, je constate notre chance. Mais la mise en œuvre de notre travail n'est peut-être pas intégrée d'emblée dans la démarche administrative. Le dessin n'est certainement pas de violer les Droits de l'Homme ou de nous empêcher de contrôler les bonnes pratiques. Mais le processus n'est pas toujours évident pour le gouvernement.

Comment se passent vos relations avec les services du ministre d'État ?

J'ai rencontré tous les membres du gouvernement quand je suis arrivée. Je les reverrai à chaque fois que ce sera nécessaire. Ils sont très disponibles.

Cela veut aussi dire que vous obtenez rapidement des réponses ?

Le délai est inégal en fonction des affaires. Ça tient parfois à des questions de fonctionnement. Les

saisines sont importantes sur le plan individuel mais elles sont aussi intéressantes pour le gouvernement – surtout s'il y en a quelques-unes sur le même sujet – car elles permettent d'identifier une pratique à améliorer, un texte législatif à moderniser ou des moyens nouveaux à donner. La durée du délai peut se comprendre mais il n'en reste pas moins vrai que l'attente donne souvent de l'ampleur au problème du requérant. C'est un peu dommage de voir parfois des situations se dégrader alors que l'administration a les moyens de les résoudre. Ça donne une impression de blocage qui pourrait être évité.

Y a-t-il des requêtes qui révèlent des problèmes récurrents ?

C'est difficile de raisonner en termes de nombre puisque les valeurs absolues sont très petites chez nous du fait de la taille du pays. Mais nous avons des saisines régulières en matière de demandes de renouvellement de cartes

de séjour ou de premières installations. Notre démarche se limite parfois à une simple explication du processus administratif. Nous avons également des requêtes en matière d'égalité femmes/hommes pour accéder à certaines professions. Ce n'est pas forcément lié aux genres. Mais les difficultés existent. Nous défendons l'idée que l'égalité doit être protégée

“ L'égalité doit être protégée par anticipation ”

par anticipation. Par principe, l'ensemble des professions devraient être concrètement ouvertes à tous. Il faut y penser en amont pour éviter que le problème se pose et que l'on ne se heurte à des délais de candidatures qui mettent les gens dans des positions inconfortables.

Globalement, l'égalité femmes/hommes progresse-t-elle selon vous ?

Elle a progressé dans les esprits ; à Monaco mais aussi dans les pays voisins. Nous n'en sommes plus à

un blocage sur le plan des principes. Toutefois, il reste des blocages d'application. Mais on y arrive ; comme dans la police ou à la maison d'arrêt. C'est en bonne voie même s'il y a des progressions à faire. Je pense notamment en termes de salaires.

L'égalité, c'est aussi la préoccupation des LGBT+. La loi sur le Pacte de vie commune (CVC) entrée en vigueur le 27 juin 2020 a-t-elle fait progresser les droits ?

Neuf CVC avaient été signés en juin 2021 et aucune requête des contractants. En revanche, nous avons notamment été contactés par des personnes homosexuelles mariées, habitant la France ou l'Italie. Leur union n'étant pas reconnue au titre d'un mariage à Monaco, et ne pouvant conclure un CVC en Principauté puisqu'elles n'y résident pas, ces personnes nous questionnent sur leurs droits, notamment au moment du départ à la retraite.

Avez-vous des requêtes liées aux contraintes imposées par la Covid ?
Actuellement non.

Avez-vous des objectifs particuliers ?

Oui. Après presque dix ans d'activité, l'heure est venue de faire un premier bilan. Nous avons plus de recul. Notre champ d'activité est très large. Il y a eu des évolutions importantes du point de vue des standards internationaux et législatifs. Il est temps de travailler sur l'évolution du statut du Haut Commissariat. Anne Eastwood a bien avancé sur ce dossier. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) a rendu un rapport sur Monaco en juin dernier. Elle préconise que les prérogatives du Haut Commissariat soient renforcées dans différents domaines : principalement sur la prévention et la promotion des droits humains, nos possibilités en matière d'enquête et d'instruction, la possibilité de l'autosaisine et la publication systématique de nos avis.

Certains de vos avis sont mis à disposition du public, comme sur le site du Conseil national...

Pour l'instant, les autorités qui nous consultent

peuvent publier nos avis. Le Conseil national l'a toujours fait systématiquement. Le gouvernement prend de plus en plus l'habitude de nous consulter. Je pense qu'il va s'apercevoir que notre travail peut être mis en ligne.

Certaines requêtes demandent des investigations particulières. Les portes vous sont-elles ouvertes ?
Il nous faudrait un accès plus systématique à certains documents tout en respectant bien sûr les limites imposées par les prescriptions légales. De plus, les délais de réponse doivent être un peu plus contraints.

“ Les délais de réponse doivent être plus contraints ”

Le Haut commissariat échange avec ses homologues étrangers. Mais Monaco est un pays à nul autre pareil. Ces relations sont-elles profitables concrètement ?
Oui, il y a des synergies car des problèmes sont transversaux. L'Association des Ombudsmans et des Médiateurs de la Francophonie (AOMF) a par exemple adopté une charte de protection des usagers des services publics en matière numérique qui est accessible sur notre site. C'est un sujet qui touche tout le monde et nous avons tous intérêt à partager nos réflexions et nos pratiques.

Avez-vous des projets précis pour Monaco ?
Je souhaiterais que soit rédigée une charte pour de bonnes pratiques administratives qui prendrait en compte l'aspect numérique mais qui, plus globalement, définisse les conduites à respecter sur toutes la chaîne du processus.

PROPOS RECUEILLIS PAR JOËLLE DEVIRAS